WhatsApp +243 997 998 478
contact@gowanderlustdrc.com
gowanderlustdrc.com

Études en Belgique

Liste des documents à réunir, étape par étape · Mise à jour du 22 novembre 2026

> Cochez chaque pièce dès qu'elle est prête. Une question ? Écrivez-nous sur WhatsApp au +243 997 998 478.

1. Avant la demande de visa

- [ ] Admission ou inscription dans un établissement d'enseignement supérieur reconnu
- [ ] Équivalence du diplôme d'État pour un premier cycle en Fédération Wallonie-Bruxelles (dossier du 15 novembre au 15 juillet, 150 € pour un diplôme de RDC)
- [ ] Formulaire Visa on Web rempli, puis rendez-vous proposé par e-mail (file d'attente gratuite)

2. Visa D pour études (dépôt en personne au CEV de Kinshasa)

- [ ] Passeport valable et copie
- [ ] Preuve du paiement de la redevance : 251 € (supérieur public) ou 242 € (supérieur privé), gratuite avant 18 ans
- [ ] Attestation de l'établissement sur le formulaire standard officiel : inscription, admission ou inscription à un examen d'admission
- [ ] Moins de 18 ans : autorisation parentale ou du tuteur
- [ ] Moyens de subsistance : au moins 1 062 € net par mois (compte bloqué, bourse ou engagement de prise en charge, annexe 32)
- [ ] Assurance maladie couvrant tous les risques en Belgique pour tout le séjour
- [ ] Certificat médical sur le modèle de l'Office des étrangers
- [ ] Plus de 18 ans : extrait de casier judiciaire de moins de 6 mois
- [ ] Traduction jurée en français, néerlandais, allemand ou anglais de tout document rédigé dans une autre langue
- [ ] Droits de visa : 250 €, payés par carte bancaire au dépôt ; empreintes et questionnaire sur votre projet d'études

3. À l'arrivée en Belgique

- [ ] Présentation à la commune dans les 8 jours qui suivent l'arrivée

- [ ] Carte A « étudiant » (attestation d'inscription et assurance) ou attestation d'immatriculation de 4 mois (attestation d'admission)
- [ ] Avec une attestation d'admission : attestation d'inscription à remettre à la commune au plus tard 15 jours avant la fin des 4 mois

Dépôt au moins 90 jours avant la reprise des cours. Pièce manquante : 30 jours pour la fournir, sinon la demande peut être déclarée irrecevable.

Liste établie d'après les sources officielles citées sur notre page. Les autorités peuvent demander d'autres pièces : nous la reconfirmons pour chaque dossier. Aucun résultat n'est garanti.